

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-165 R1	Diffusion : B	Date d'émission : 6 juillet 2005	Page : 1/1
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	<i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i>			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 2003-165 édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS	Type(s) de matériel(s) : Avions A310 et A300-600			
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145				
Chapitre ATA : 22	Objet : Perte de la fonction "autotrim"			

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2003-165 qui est remplacée par la CN F-2005-111.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence n° EASA.A.AD.01017 du 28 juin 2005.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition Originale : Dès réception à compter du 30 avril 2003
Révision 1 : 16 juillet 2005